RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LOGEMENT DES PERSONNES PRÉCAIRES
(ASLPP)

TABLE DES MATIÈRES

Naissance de l'ASLPP au coeur de la pandémie	01
Buts de l'association	02
Elargissement des statuts à la question des marchands de sommeil	03
Prestations de l'association	06
Résultats 2021	07
Liens avec les acteurs institutionnels et chantiers à venir	12
Organisation de l'association et contacts	14
Remerciements	15

Naissance de l'ASLPP...

...au cœur de la pandémie

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 a mis en lumière la grande précarité de plusieurs milliers de travailleurs.euses à Genève. Certains groupes, qui dans des circonstances normales connaissaient déjà des difficultés importantes à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires, ont vu leur situation s'aggraver pour atteindre des niveaux de précarité inconnus sous nos latitudes.[1]

Les personnes au bénéfice de permis de séjour précaire, ainsi que celles qui sont sans permis ou dans l'attente d'un permis, sont particulièrement vulnérables dans cette situation et les impacts sont parfois majeurs quant à leur capacité à se loger ou à préserver leur logement.

Les difficultés auxquelles doivent faire face cette population sont peu prises en compte et constituent un obstacle à la mise en place d'interventions efficaces dans de telles situations d'urgence.[2]

Ainsi, l'Association pour la Sauvegarde du Logement des Personnes Précaires (ASLPP) a été constituée au début de l'été 2020 avec pour perspective de mettre en place un soutien sous forme de conseils principalement, mais également d'accompagnement social et de médiation auprès des logeurs.euse.s, en faveur de toute personne se trouvant dans une situation de vulnérabilité s'agissant de son logement.

L'impulsion pour la création de l'association a été donnée par des représentants de la Ville de Genève, de l'ASLOCA, de la Caravane de solidarité et du Collectif de soutien aux sans-papiers qui se sont rencontrés de manière informelle lors des stands de distribution de nourriture à la Patinoire des Vernets.

La structure s'est désormais pérennisée en ayant pu s'intégrer efficacement dans le milieu associatif genevois et en bénéficiant, dès l'année 2022, d'une ligne de crédit ordinaire adoptée par le Conseil municipal de la ville de Genève (octroi d'une subvention monétaire).

[1] Prof. Jean-Michel Bonvin, Etude Bonvin , La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience, Rapport final de l'étude sollicitée par la fondation Colis du Cœur, page 6, *https://www.unige.ch/communication/communiques/files/4116/0078/3912/Rapport_UNIGE_CdC_2020_vfinfin.pdf*
[2] Prof. Jean-Michel Bonvin, Etude Bonvin , La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience, Rapport final de l'étude sollicitée par la fondation Colis du Cœur, page 6, *https://www.unige.ch/communication/communiques/files/4116/0078/3912/Rapport_UNIGE_CdC_2020_vfinfin.pdf*

Buts de l'association

L'objectif principal de l'association est de venir en aide aux personnes les plus démunies, indépendamment de leur statut légal, afin de défendre leurs droits en matière de logement.

En effet, la plupart des bénéficiaires de l'association sont en situation de sous-location précaire et risquent d'être confrontés à des formes d'abus de la part des sous-bailleurs de leur logement. Un rôle essentiel de l'association est donc d'expliquer ou de rappeler aux sous-bailleurs les règles essentielles et obligatoires en matière de résiliation d'un contrat de bail et en matière de respect des procédures d'évacuation.

Il s'agit ainsi essentiellement d'éviter l'exercice d'une justice propre ou une évacuation par la force, manu militari, sans faire appel aux autorités étatiques.

De même, un des rôles fondamentaux de l'ASLPP consiste à entamer un dialogue avec les logeurs.euses et de permettre de détendre les relations conflictuelles entre ces derniers et les occupants, afin de sécuriser à court terme et à plus moyen terme la situation au niveau de leur logement.

Initialement les actions de l'association s'adressaient particulièrement à des familles issues de la migration dont la situation socio-professionnelle avait été fragilisée en raison des conséquences de la pandémie du Covid-19.

Aujourd'hui, l'association reçoit principalement des personnes issues de la migration se trouvant dans une situation de vulnérabilité due à leur statut légal ou à leur situation de sous-location.

Concrètement, la plupart des personnes concernées ont une très mauvaise connaissance des possibilités de soutien existantes d'un point de vue social, ainsi que des possibilités concrètes de l'exercice de leurs droits fondamentaux, ayant presque exclusivement des contacts avec leur communauté d'origine.

Ainsi les objectifs principaux de l'ASLPP peuvent être synthétisés comme suit:

-Éviter les expulsions de personnes en situation précaire au niveau de leur logement ;

-Informer les logeurs de leurs obligations envers les personnes occupant le logement et les sous-locataires de leurs droits ;

-Améliorer de manière générale la situation en matière de logement des personnes en situation de précarité.

Elargissement des statuts à la question des marchands de sommeil

Après quelques mois d'activité, il nous est apparu évident de procéder à une modification des statuts de l'association afin d'intégrer dans ses buts essentiels la lutte contre les marchands de sommeil. Plus précisément, l'ASLPP aura également comme objectif de sensibiliser et d'informer certaines communautés sur leurs droits et sur la problématique particulière des marchands de sommeil.

En effet, dans le cadre de son activité, notre association a reçu plusieurs victimes de ce qui s'apparente très vraisemblablement à des cas de marchands de sommeil.[3]

Nous présentons ci-après deux cas emblématiques de cette problématique et de l'action de notre association:

[3] Bien que la notion de « marchands de sommeil » n'ait pas de définition clairement établie, nous prenons des précautions sémantiques puisque des procès auront lieu en 2022 concernant les deux principales affaires qui ont été relayées ces derniers temps dans la presse.

Affaire de la Rue de Lyon et de la Rue de Lausanne

Au tout début de ses activités, notre association a dû recevoir en urgence 11 personnes qui étaient sous-locataires de Madame K. Cette dernière avait en effet pu louer, auprès d'une même régie, une quinzaine d'appartements aux deux adresses en question.

A titre d'exemple, 6 personnes habitaient dans un appartement de 2 pièces, cuisine comprise.

La locataire principale exigeait un sous-loyer de plus de Frs. 2000.-, pour un appartement qu'elle louait pour un montant en Frs. 1010.— (charges non comprises).

Les sous-locataires ont reçu des avis comminatoires de la part d'un avocat en charge de la défense des intérêts de Madame K. pour retard dans le paiement des sous-loyers.

Le travail des coordinateurs a permis aux victimes de Madame K. de faire opposition aux avis comminatoires et porter à la lumière leurs conditions de vie.

Suite à notre travail, des contrats de bail ont pu être conclus directement entre certains occupants et la régie en question.

Pour plus d'informations:
https://www.rts.ch/info/regions/geneve/11702702-a-geneve-une-marchande-de-sommeil-presumee-dans-le-viseur-de-la-justice.html

Affaire de la rue Royaume

Dans la nuit du 9 au 10 janvier 2021, un incendie s'est déclaré dans un immeuble de la rue Royaume. Il a révélé au grand jour l'extrême précarité des habitants de cet immeuble. Ce dernier, vétuste et insalubre, abritait principalement des personnes sans-papiers, qui logeaient à plusieurs par pièce d'un même petit logement, pour des montants exorbitants.

Dans un premier temps, nous avons pu effectuer un important travail de récolte d'informations, de sorte à pouvoir documenter de manière détaillée cette situation. Ces éléments de fait ont été ensuite transmis à l'ASLOCA afin qu'elle puisse introduire des requêtes auprès de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers, afin de tenter de récupérer des montants résultants des sous-loyers abusifs.

Dans un deuxième temps, alors que l'entrée de l'immeuble avait été condamnée pour des motifs peu clairs, nous avons négocié avec la régie de l'immeuble afin que les habitants de l'immeuble puissent venir récupérer leurs affaires qui s'y trouvaient encore. Enfin, grâce à notre réseau partenaire, nous avons pu organiser le relogement pour plusieurs familles dans le dispositif d'hébergement d'urgence du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE). Par ailleurs, nous avons également été en constante communication avec la Caravane de Solidarité qui s'est occupée de déménager les affaires d'une grande partie des habitants, puis de les stocker en lieu sûr.

Enfin, grâce à la collaboration entre ASLOCA et l'ASLPP, il a été possible de négocier le relogement de 11 personnes victimes de cet incendie dans une maison vouée à la démolition. Ces 11 personnes ont été relogées grâce à l'établissement d'un contrat de confiance avec la société propriétaire de cette maison.

Pour plus d'informations : **https://www.tdg.ch/une-association-aide-les-victimes-de-marchands-de-sommeil-947048641020**

Prestations de l'association

Fonctionnement des permanences de l'ASLPP

Les deux coordinateurs de l'association assurent une permanence téléphonique du lundi au vendredi entre 09h00 et 12h00. Pendant ces heures de permanence, les personnes peuvent appeler et présenter leur situation. Une première évaluation est faite et si l'intervention de l'ASLPP est nécessaire, un entretien en présentiel est fixé. Pour les situations qui ne nécessitent pas une intervention de l'association, une orientation vers le réseau est donnée, si possible.

En fonction de la complexité du dossier, plusieurs entretiens, appels et échanges de courriels peuvent être nécessaires avec les parties, ou avec d'autres acteurs du réseau afin de parvenir à un résultat.

Dans les situations où une procédure judiciaire est nécessaire, les collaborateurs transmettent le dossier à l'ASLOCA. L'idée de cette collaboration est de permettre une intervention sociale « en amont » de l'ASLPP et une intervention judiciaire « en aval », souvent dans le cadre de procédures en matière d'évacuation, de la part de l'ASLOCA.

Séances d'informations

Parmi les activités des coordinateurs de l'ASLPP figure la participation à des séances d'information, dans les lieux où se déroulent des distributions alimentaires ou à l'occasion d'autres activités organisées par le réseau afin de sensibiliser et informer les personnes sur leurs droits en matière de logement et prévenir tout type d'abus.

La collaboration avec le réseau est aussi très importante dans le suivi des dossiers. En effet, certaines situations demandent une collaboration avec d'autres acteurs afin d'assurer un suivi social global, qui va au-delà de la seule problématique du logement.

L'intervention à des séances d'informations permet de faire connaître au groupe cible quels sont ses droits, quelles démarches effectuer pour les faire valoir, quel soutien ils peuvent obtenir et, enfin, les sensibiliser sur la problématique des marchands de sommeil.

Le principal partenaire pour la participation à des séances d'informations est l'EPER, par le biais de ses « Permanences volantes ». En 2021 l'organisation de séances d'information a toutefois été limitée en raison des mesures sanitaires en lien avec la crise sanitaire de la COVID 19.

Durant l'année 2021, notre association a également assuré une présence aux Pôles sociaux des Colis du Cœur, ainsi que lors du projet pilote du Canton de Genève, le Bureau d'information sociale (BIS).

La présence des coordinateurs aux pôles sociaux, ainsi qu'au BIS [4], nous a permis d'être à proximité de notre groupe cible. Dans ce cadre, les coordinateurs répondaient aux questions des personnes sur place et, en cas de nécessité, prenaient les coordonnées de la personne pour assurer un suivi auprès de l'association.

Cette présence sur le terrain est essentielle pour nous faire mieux connaître par les autres institutions partenaires. La proximité avec ces dernières, présentes également aux pôles sociaux et au BIS, nous offre la possibilité de présenter notre association et nos activités au réseau. Le développement des collaborations qui en résulte est très utile pour créer des synergies en vue de l'accompagnement de nos bénéficiaires, pour la réorientation vers notre association, ainsi que pour l'organisation de séances d'informations.

[4] Permanence gratuite et sans rendez-vous, qui vient en aide aux personnes qui se trouvent dans une situation financière, sociale ou psychologique difficile. Les activités du BIS ont pris fin en novembre 2021. *https://www.info-sociale.ch/presentation/*

Résultats 2021

En 2021, les coordinateurs de l'ASLPP ont répondu à 669 appels pendant les permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00. En outre, 144 entretiens en présentiel se sont déroulés durant l'année.

Les collaborateurs ont ouvert pendant l'année 69 dossiers. Sur l'ensemble de ceux-ci, 60 étaient clôturés au 31 décembre 2021.

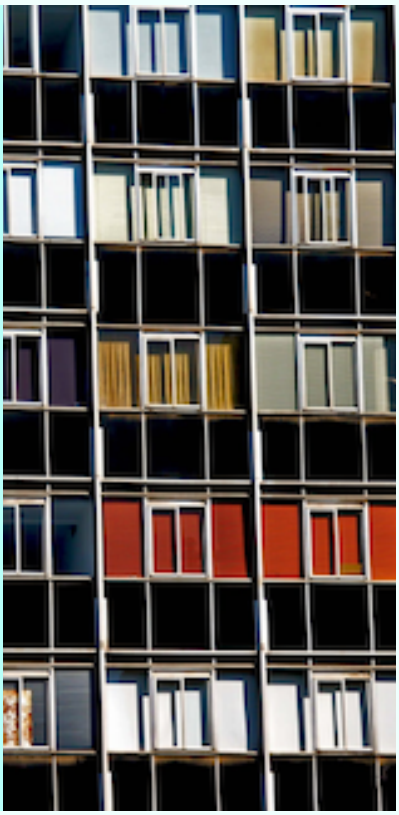

Les principaux résultats obtenus par les coordinateurs sont les suivants:

13 délais de départ négociés, concernant 37 personnes

3 transferts du contrat de bail, concernant 11 personnes

7 annulations de congé, concernant 24 personnes

18 expulsions évitées, concernant 54 personnes

17 personnes relogées, victimes de « marchands de sommeil ».

LES PERSONNES REÇUES À L'ASLPP EN 2021 :

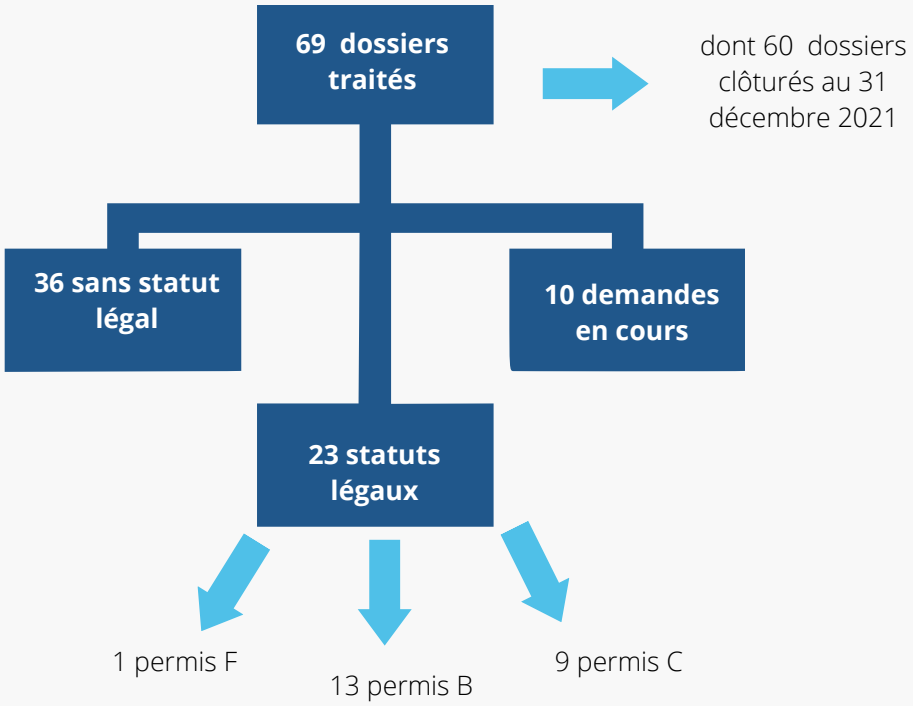

Types de ménages

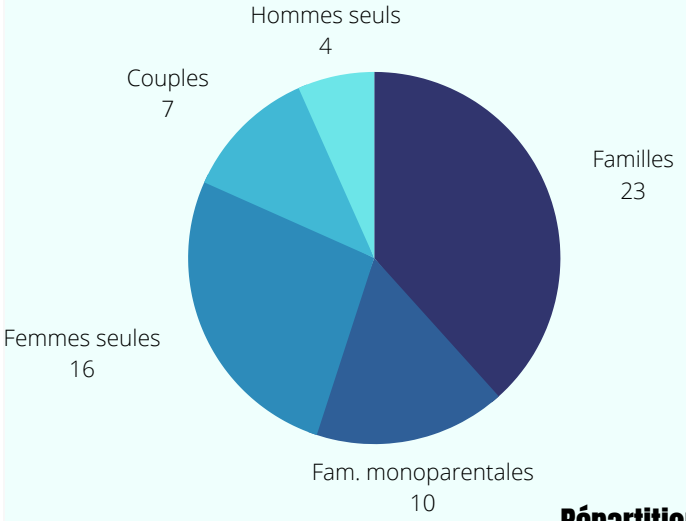

Types d'emplois

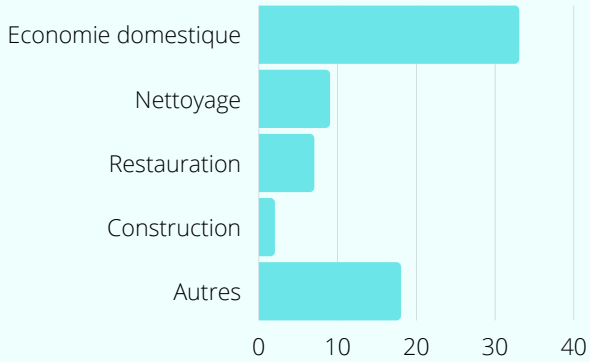

Répartition géographique

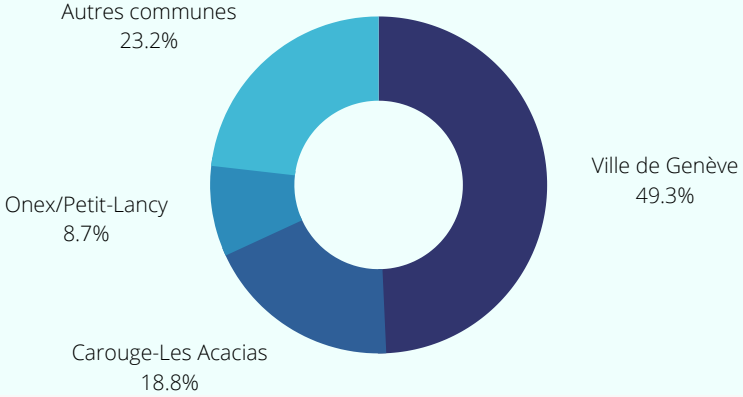

RÉSULTATS POUR LES 60 DOSSIERS CLÔTURÉS EN 2021

RÉSULTATS *1	NOMBRE DE DOSSIERS *2	TOTAL
TEMPS		
Expulsion évitée	18	41
Délai de départ négocié	13	
Transfert de bail	3	
Annulation du congé	7	
ARGENTS		
Récupération du trop-perçu	0	7
Diminution du loyer	1	
Récupération de la garantie	2	
Arrangement de paiement	4	
Récupération des affaires	0	
INFO ET CONSEIL		
Information sur les droits des locataires et obligations de logeurs	11	26
Réorientation aux partenaires	15	
MEDIATION		
Apaisement du conflit	55	**7**
Etablissement de nouvelles règles de vie et communication	2	

[1] Pour chaque dossier différents résultats ont été obtenus. Chaque situation étant particulière, nous avons dû déterminer plusieurs dimensions pour exprimer ces résultats. Ces dimensions sont tant quantitatives que qualitatives. Concrètement, nous avons déterminé deux dimensions quantitatives, que nous appellerons « ***temps*** » et « ***argent*** ». Celles qui relèvent du qualitatif se nomment à leur tour « ***infos et conseils*** », ainsi que « ***médiation*** ». Pour chaque dimension, il existe des sous-catégories afin de préciser le résultat obtenu. Bien évidemment, au vu de la complexité de certaines situations, celles-ci peuvent avoir des résultats qui relèvent tant de la dimension quantitative que qualitative.

[2] Le nombre total des dossiers concernant les résultats diffère de celui du nombre total des dossiers clôturé, car pour un dossier plusieurs résultats sont possibles.

A nouveau, afin d'illustrer le travail accompli par notre association, nous présentons ici deux situations auxquelles nous avons été confrontés durant l'année 2021 :

Le cas de Madame SB : un exemple de collaboration entre l'ASLPP et l'ASLOCA

Madame SB est sous-locataire d'un appartement et y habite avec son enfant de 9 ans depuis 9 mois. Le 23 septembre 2021, la locataire principale menace Madame SB de l'expulser de son logement, d'appeler la Police et de couper l'électricité si Madame SB et son enfant ne libèrent pas l'appartement immédiatement. La locataire principale lui dit qu'elle sera à 14h00 sur place avec la Police.

Ce même jour, Madame SB appelle la permanence de l'ASLPP. Notre collaborateur essaye sans succès de joindre par téléphone la locataire principale afin de lui rappeler quelles sont ses obligations en matière de résiliation de bail. Le coordinateur de l'ASLPP se déplace alors sur place à 14h00 où il retrouve la sous-locataire et la logeuse. Quelques minutes après, la Police arrive sur place. L'intervention du coordinateur ASLPP empêche l'évacuation de Madame SB et de son enfant ce jour- là.

Le 4 octobre, Madame SB appelle à nouveau la permanence. Depuis le 1er octobre, elle est à la rue. La locataire s'est présentée accompagnée de membres de sa famille et elle a pris possession de l'appartement et changé la serrure. Cette fois-ci, c'est Madame SB qui appelle la Police. Les deux personnes sont amenées au poste de Police, mais aucune décision n'est prise par l'autorité et la sous-locataire reste à la rue. Le coordinateur de l'ASLPP s'entretient avec la sous-bailleresse par téléphone, mais la discussion est impossible.

L'ASLPP fait alors un important travail de récolte d'informations, de documents, ainsi que de témoignages afin de pouvoir attester de la réalité de cette sous-location. Le coordinateur de l'ASLPP peut alors prendre contact avec un juriste de l'ASLOCA le 6 octobre 2021. Une requête en mesures superprovisonnelles et mesures provisionnelles est adressée au Tribunal des baux et loyers (TBL) par l'ASLOCA le jour même. La requête vise à ce que la logeuse soit condamnée à restituer la possession de l'appartement à la sous-locataire et autoriser cette dernière à procéder au changement des serrures.

Par ordonnance du 7 octobre 2021, le Tribunal des baux et loyers accepte la requête de mesures superprovisionnelles. Madame SB et son enfant peuvent reprendre possession de leur logement le même jour.

Le cas de la famille G.A.

La famille G.A. habitait depuis novembre 2020 dans un appartement, en sous-location. Début mars 2021, ils reçoivent un message de la part du locataire principal : ils doivent quitter l'appartement pour le 31 mars 2021. Ils n'ont pas de solution de relogement.

La famille prend contact avec l'ASLPP. Ils n'arrivent plus à joindre le locataire principal. Ils ont essayé de négocier avec le propriétaire pour avoir plus de temps pour trouver un autre appartement ou pour l'obtention du bail principal. Ils ont peur d'être évacués à la fin du mois de mars.

Grâce au travail de récolte d'information de l'ASLPP, il s'est avéré que le locataire principal s'était vu résilier son propre bail pour défaut de paiement par le propriétaire du logement, alors même que la famille G.A. s'était toujours acquittée du paiement du sous-loyer auprès du locataire principal.

Le travail de l'ASLPP a permis d'éviter le début d'une procédure en évacuation de la part du propriétaire à l'encontre de la famille G.A. qui a pu rester dans l'appartement pour le mois d'avril 2021. Par la suite, grâce aux contacts entre notre association et le propriétaire, il a été possible de négocier la reprise du bail de l'appartement en question au nom du père de famille qui était titulaire d'un permis B.

L'obtention d'un bail à loyer au nom de Monsieur G.A. a permis à ce dernier de déposer une demande d'autorisation de séjour au titre du regroupement familial pour Madame G.A., ainsi que pour leur enfant mineur.

Liens avec les acteurs institutionnels et chantiers à venir

Comme évoqué en préambule, l'ASLPP est née au cœur de la pandémie sous l'impulsion de représentants de la Ville de Genève, de l'ASLOCA, de la Caravane de la solidarité et du Collectif de soutien aux sans-papiers, acteurs présents lors des distributions alimentaires qui avaient lieu à la Patinoire des Vernets. Alors que des centaines de personnes se rendaient régulièrement en ce lieu pour obtenir prioritairement de la nourriture et faire face aux conséquences de la pandémie, il apparaissait incontestablement aux acteurs associatifs présents que les personnes au bénéfice de permis de séjour précaires, ainsi que celles qui sont sans permis ou dans l'attente d'un permis, étaient particulièrement vulnérables aux conséquences de la crise sociale et que leur capacité à préserver leur logement s'en trouvait particulièrement affectée.

Ainsi, l'ASLPP a pu bénéficier du soutien financier de la Ville de Genève, plus précisément du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, pour démarrer ses activités. Ce soutien venait concrétiser un constat qui avait été démontré dans l'Etude du Professeur Bonvin pour « radiographier » la précarité vécue à Genève lors de la période de la Covid 19 : pour les populations les plus précarisées, les impacts se sont révélés majeurs quant à leur capacité à se loger ou à préserver leur logement.

Dès lors, et afin de remplir les buts que s'était fixés l'ASLPP, il a fallu dans un premier temps se faire connaître du réseau socio-sanitaire genevois, non seulement pour présenter les activités de l'association, mais également pour développer des synergies indispensables au suivi social des bénéficiaires de l'association. Au travers de rencontres régulières, nous avons ainsi pu consolider notre réseau qui est aujourd'hui un socle important dans notre activité. Celui-ci n'hésite pas à nous adresser des personnes à qui nous pouvons venir en aide sur la question du logement, tout comme nous lui adressons des bénéficiaires afin de réaliser un suivi social à 360 degrés.

En septembre 2021, une étude inédite sur le sans-abrisme, mandatée par la Ville de Genève, révèle le nombre et le profil des sans-abri.[5]

Alors que la crise de la Covid 19 avait été un catalyseur pour ramener au grand jour l'énorme difficulté que rencontraient déjà plusieurs populations, cette étude démontre les besoins en matière d'hébergement d'urgence à Genève, en vue notamment d'envisager un système pérenne.

Parallèlement, le 3 septembre 2021, le Grand Conseil genevois adopte la Loi sur l'aide aux personnes sans-abri (LAPSA). La prise en charge des sans-abri à Genève est désormais clairement définie dans une nouvelle loi.[6]

[5] Prof. Jean-Michel Bouvin, M. Oscal Waltz et M. Thomas Vogel, Etude des besoins en matière d'hébergement d'urgence. Mandat réalisé conjointement pour le compte du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Ville de Genève, Septembre 2021
https://www.unige.ch/lejournal/files/2216/3352/3565/Rapport_BesoinsHU_final.pdf
[6] *https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L12911.pdf*

Dans ce prolongement, la conseillère administrative de la Ville de Genève, Madame Christina Kitsos, chargée de la cohésion sociale et de la solidarité, focalise sa politique sociale sur cette question en trois axes principaux : la prévention, l'aide de type humanitaire et la réinsertion sociale.

L'ASLPP, par ses buts et ses objectifs, s'inscrit naturellement dans le premier pilier de ce dispositif qui est celui de la prévention, ou comment prévenir les expulsions abusives des personnes en situation de vulnérabilité.[7] Elle a été désignée comme l'acteur principal de l'axe de prévention.

En agissant en amont, les activités de l'ASLPP peuvent éviter la nécessité d'un hébergement humanitaire pour les personnes qui demandent le soutien de l'association.

L'ASLPP entend ainsi poursuivre son travail d'information auprès des communautés qui pourraient être victimes de logeurs.es indélicats. Nous considérons en effet que la connaissance de ses droits et la façon de les exercer est un préalable indispensable pour éviter les abus et mettre ainsi en œuvre concrètement le droit au logement. Ce travail d'information aide également à l'autonomisation des personnes en situation de précarité.

Par ailleurs, face aux cas de marchands de sommeil auxquels a été confrontée l'ASLPP en 2021, nous souhaitons renforcer cette thématique à l'interne en définissant un cadre d'intervention en collaboration avec nos partenaires pour venir en aide aux victimes de ces pratiques frauduleuses.

Enfin, l'ASLPP s'est également engagée dans un groupe de travail multidisciplinaire qui vise à améliorer l'accès à la justice des personnes sans statut légal. En effet, quiconque s'estime victime d'une infraction devrait pouvoir s'adresser aux autorités afin de faire valoir ses droits. Or, tel n'est pas le cas pour les personnes sans statut légal qui renoncent quasi systématiquement à déposer une plainte de peur d'être condamnées pour absence de statut légal, avec comme possible conséquence une expulsion du territoire.

[7] *https://www.rts.ch/info/regions/geneve/12509415-une-etude-estime-a-730-personnes-le-nombre-de-sansabri-a-geneve.html*

Organisation de l'association et contacts

L'ASLPP emploie deux coordinateurs pour l'équivalent d'un 150%, soit

Madame Saprina MUSATTI,
saprina.musatti@aslpp.ch

Monsieur Rui BRANDAO,
rui.brandao@aslpp.ch

Le comité de l'ASLPP est composé des personnes suivantes:

Président	Monsieur Charlemagne HERNANDEZ
Trésorière	Madame Tatiana LISTA
Secrétaire	Monsieur Alberto VELASCO
Membre	Monsieur Christian DANDRES
Membre	Monsieur Alessandro DE FILIPPO

Le bureau de l'association se situe au sein de la Maison internationale des associations :

Rue de Savoises 15 (1er étage)
1205 Genève

Tél. +41 (0)77 511 7292

Email : **contact@aslpp.ch**

Site web : **www.aslpp.ch**

Remercie ments

Nous adressons nos plus vifs et sincères remerciements à la Ville de Genève pour son soutien sans faille, ainsi qu'à tous nos partenaires du réseau socio-sanitaire genevois pour leur collaboration.

SUBVENTIONNÉ PAR LA VILLE DE GENÈVE

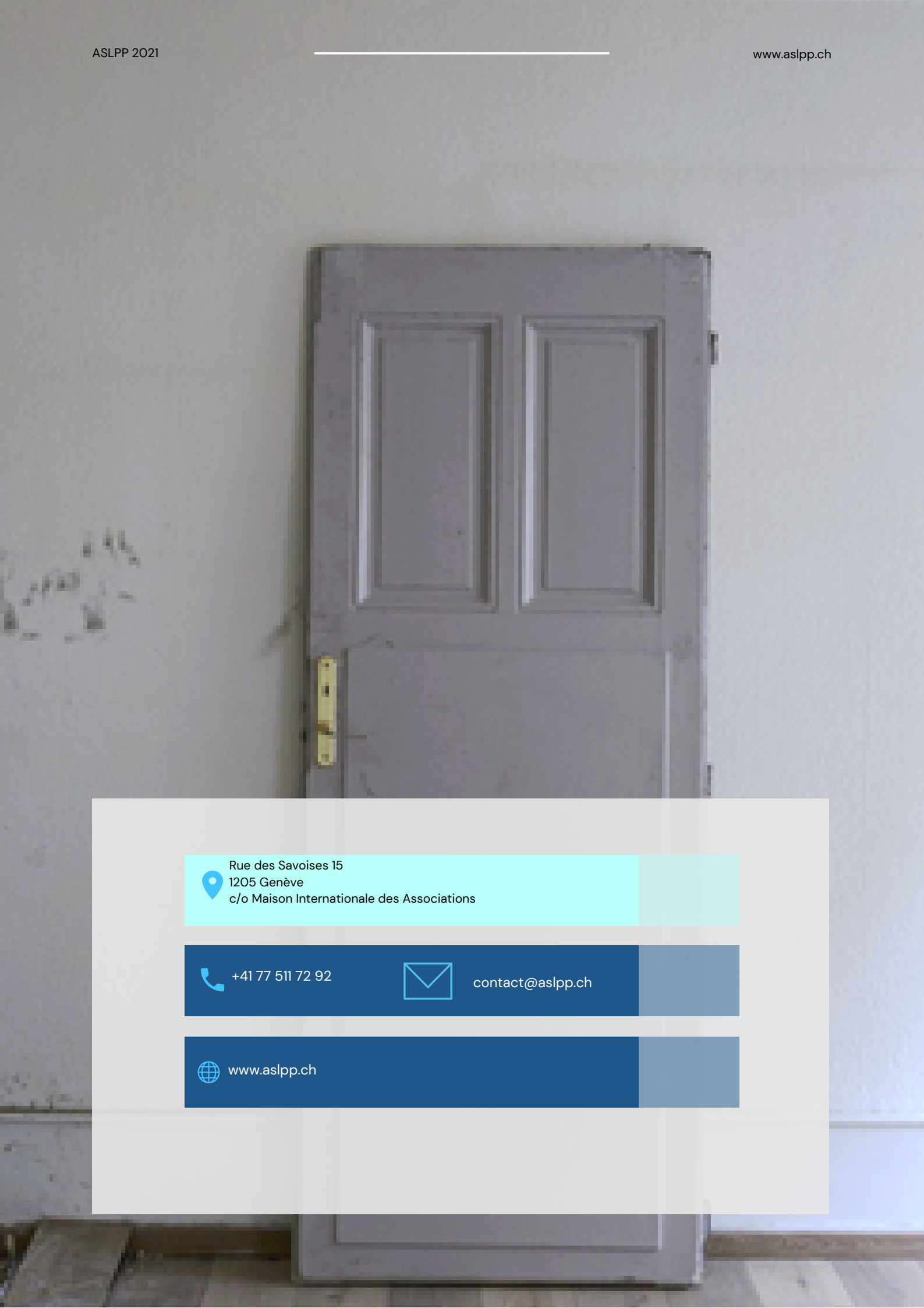

Rue des Savoises 15
1205 Genève
c/o Maison Internationale des Associations

+41 77 511 72 92

contact@aslpp.ch

www.aslpp.ch